



Comité d'Ille-et-Vilaine Ligue contre le cancer
Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Comité d'Ille-et-Vilaine Ligue contre le cancer

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association Comité d'Ille-et-Vilaine Ligue contre le cancer,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Comité d'Ille-et-Vilaine Ligue contre le cancer relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rennes, le 15 mai 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Marine Billant

COMITÉ DE L'ILLE ET VILAINE

COMITÉ DE L'ILLE ET VILAINE				
BILAN ACTIF Exercice au 31/12/2023	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2022
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	215.00		215.00	215.00
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	215.00		215.00	215.00
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 635 318.71	(370 759.15)	1 264 559.56	554 647.95
Terrains	35 943.68		35 943.68	35 943.68
Constructions	723 682.49	(264 528.13)	459 154.36	481 123.73
Install. techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	136 740.54	(106 231.02)	30 509.52	33 008.54
Immobilisations corporelles en cours	738 952.00		738 952.00	
Avances et acomptes				4 572.00
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	26 825.00		26 825.00	5 550.00
Participations et Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	26 825.00		26 825.00	5 550.00
ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I	1 662 358.71	(370 759.15)	1 291 599.56	560 412.95
STOCKS et EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES	3 145.07		3 145.07	74.00
CRÉANCES	243 742.60		243 742.60	300 770.18
Créances clients, usagers et comptes rattachés	15 256.22		15 256.22	22 242.22
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	228 486.38		228 486.38	278 527.96
Legs et donations en cours de réalisation				
TRÉSORERIE	3 171 063.71		3 171 063.71	2 854 535.33
Valeurs mobilières de placement	1 317 194.34		1 317 194.34	1 541 718.57
Disponibilités	1 853 869.37		1 853 869.37	1 312 816.76
Charges constatées d'avance	11 337.06		11 337.06	27 500.11
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	3 429 288.44		3 429 288.44	3 182 879.62
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	5 091 647.15	(370 759.15)	4 720 888.00	3 743 292.57
ENGAGEMENT REÇUS				
LEGS NET A REALISER				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Non opposition de l'organisme de tutelle				
Assurance vie				
Dons en nature restant à vendre				

COMITÉ DE L'ILLE ET VILAINE

BILAN PASSIF		Exercice au 31/12/2023	Exercice au 31/12/2022
Fonds propres sans droit reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecarts de réévaluation			
Réserves		3 030 035.46	2 261 565.29
Réserves statutaires ou contractuelles		1 300 000.00	1 300 000.00
Réserves pour projet de l'entité		1 730 035.46	961 565.29
Autres réserves			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice		663 404.02	768 470.17
Situation nette (sous total)		3 693 439.48	3 030 035.46
Fonds propres consommables			
Fonds propres consommables			
Fonds associatifs résultat /contrôle de tiers financeurs			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
FONDS PROPRES - TOTAL I		3 693 439.48	3 030 035.46
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés		60 437.87	52 935.45
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II		60 437.87	52 935.45
Provisions pour risques			
Provisions pour risques		70 218.84	124 558.50
Provisions pour charges		22 698.00	31 342.00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III		92 916.84	155 900.50
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts obligataires convertibles			19 979.77
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			19 979.77
Emprunts et dettes financières divers			
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES EN COURS			
DETTES		874 093.81	484 441.39
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		549 422.24	274 514.38
Dettes des legs et donations			
Dettes sociales		92 584.98	68 328.31
Dettes fiscales		9 310.00	9 475.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		222 776.59	132 123.70
Legs et donations en cours de réalisation			
Produits constatés d'avance			
EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV		874 093.81	504 421.16
Ecarts de conversion passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		4 720 888.00	3 743 292.57

COMITÉ DE L'ILLE ET VILAINE

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
Cotisations	84 304.00	83 440.00	864.00	1.04 %
Ventes de biens et services	134 276.48	98 650.11	35 626.37	36.11 %
Ventes de biens	1 270.00	1 870.00	(600.00)	-32.09 %
. dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	133 006.48	96 780.11	36 226.37	37.43 %
. dont parrainages				
Concours publics et subventions d'exploitation	8 694.34	3 811.50	4 882.84	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co				
Ressources liées à la générosité du public	1 229 168.96	1 093 602.85	135 566.11	12.40 %
Dons manuels	1 228 168.96	1 093 482.85	134 686.11	12.32 %
Mécénats	1 000.00	120.00	880.00	
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières reçues	1 291 369.87	1 184 210.01	107 159.86	9.05 %
Reprises sur amort., dépr., prov. et transfert de charges	64 387.54	40 669.52	23 718.02	58.32 %
Utilisations des fonds dédiés	52 935.45		52 935.45	
Autres produits	6 904.60	68.56	6 836.04	
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 872 041.24	2 504 452.55	367 588.69	14.68 %
Achats de marchandises	1 749.77	1 929.69	(179.92)	-9.32 %
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	966 567.96	608 832.39	357 735.57	58.76 %
Aides financières	368 301.02	358 326.73	9 974.29	2.78 %
Impôts, taxes et versements assimilés	40 806.06	29 439.11	11 366.95	38.61 %
Salaires et traitements	487 352.91	416 092.06	71 260.85	17.13 %
Charges sociales	179 213.30	157 217.42	21 995.88	13.99 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	33 855.49	26 520.63	7 334.86	27.66 %
Reports en fonds dédiés	60 437.87	52 935.45	7 502.42	14.17 %
Autres charges	93 722.10	86 747.79	6 974.31	8.04 %
CHARGES D'EXPLOITATION	2 232 006.48	1 738 041.27	493 965.21	28.42 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	640 034.76	766 411.28	(126 376.52)	-16.49 %
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis				
Autres intérêts et produits assimilés	32 231.19	26 194.17	6 037.02	23.05 %
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char	23 072.91		23 072.91	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placemen				
PRODUITS FINANCIERS	55 304.10	26 194.17	29 109.93	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		23 072.91	(23 072.91)	
Intérêts et charges assimilés	250.33	788.77	(538.44)	-68.26 %
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placeme				
CHARGES FINANCIÈRES	250.33	23 861.68	(23 611.35)	-98.95 %
RÉSULTAT FINANCIER	55 053.77	2 332.49	52 721.28	

COMITÉ DE L'ILLE ET VILAINE

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	695 088.53	768 743.77	(73 655.24)	-9.58 %
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char	3 602.49	1 686.40	1 916.09	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 602.49	1 686.40	1 916.09	
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	29 000.00		29 000.00	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	29 000.00		29 000.00	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(25 397.51)	1 686.40	(27 083.91)	
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	6 287.00	1 960.00	4 327.00	
TOTAL DES PRODUITS	2 930 947.83	2 532 333.12	398 614.71	15.74 %
TOTAL DES CHARGES	2 267 543.81	1 763 862.95	503 680.86	28.56 %
EXCÉDENT OU DÉFICIT	663 404.02	768 470.17	(105 066.15)	-13.67 %
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature Mises à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
NON AFFECTÉS				

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;

- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

Les travaux concernant la nouvelle adresse (20 rue d'Isly à RENNES) ont commencé pendant l'exercice 2023 et s'achèveront début d'année 2024 ; ils ont été comptabilisés en En-cours pour une valeur totale de 738 952 euros.

Mise en place de LIG'ENTREPRISES : intervention, prévention, accompagnement des salariés dans les entreprises qui ont signées une convention avec le comité 35.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.
- Les dossiers ouverts au 31 décembre, comportant des éléments financiers transmis par le notaire et une quote-part seront inscrits en hors bilan, contrairement aux dossiers dont les éléments financiers sont partiels ou inexistant, ou encore ne comportant pas de quote-part.
Pour les dossiers d'assurances vie, il ne sera pas comptabilisé de montant en hors bilan du fait que la Ligue ne dispose de la clause bénéficiaire qu'après l'encaissement.
Sur des aspects plus techniques, les écritures de hors bilan seront passés dans les comptes de classe 8.
- Pour les dossiers de « Quasi usufruit » (usufruit de sommes d'argent), si la Ligue ne possède pas de position des comptes bancaires concernés au-delà de 5 ans, la valorisation en sera portée à zéro. En conséquence, une dépréciation sera comptabilisée.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	215			215
Immobilisations corporelles	891 552	748 339	4 572	1 635 319
Immobilisations financières	5 550	21 275		26 825
Total	897 317	769 614	4 572	1 662 359

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
→ ...		
→ ...		
Immobilisations corporelles	9 387	4 572
PC	7 983	
TABLETTE	1 404	
Ext avances immos		4 572
Immobilisations financières	0	0
→ ...		
→ ...		
Total	9 387	4 572

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles				
Amort.Immobilisations corporelles	336 904	33 855		370 759
Amort.Immobilisations financières				
Total	336 904	33 855	0	370 759

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 550	21 275		26 825
Total	5 550	21 275	0	26 825

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.6 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Il n'y a pas de stock au 31/12/2023.

3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières	26 825	0	26 825
Actif circulant et charges d'avance			
Avances et Acomptes	3 145	3 145	
→ Créances clients et comptes rattachés	15 256	15 256	
→ Autres Créances	228 486	228 486	
→ Créances reçues par legs ou donations		0	
→ Charges constatées d'avance	11 337	11 337	

3.1.2 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					0
Contrat de capitalisation					
Obligations	407 173	415 080			
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières	910 021	910 021			
Total	1 317 194	1 325 101	0	0	0

3.1.3 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2023	
	Montants	Produit financier
Comptes bancaires	931 166	
Caisse	6 001	
Livrets et comptes épargne	825 578	
Comptes à terme		
Chq à encaisser	76 875	
Intérêts courus à recevoir	14 250	

3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Fournisseurs débiteurs	911	
→		
→		
Créances clients et comptes rattachés		
→		
→		
Créances par legs ou donation en cours de réalisation		
Autres créances		
Street marketing		63 275
Subvention à recevoir		600
Dons à recevoir	7 542	
→		
→		
→		
Disponibilités		
Total	7 542	63 875

3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Charges locatives	1337	1 294
Locations immobilières		10 446
Stock tickets restaurant		760
Chèques service	10 000	15 000
...		
Total	11 337	27 500

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2023	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2023
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
→ Fonds statutaires	1 300 000							1 300 000
→ Fonds de réserve générale	961 565	768 470						1 730 035
→ Fonds de réserve missions sociales								
→ Legs et donations avec contrepartie								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecarts de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice	768 470					105 066		663 404
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total	3 030 035	768 470	0	0	0	105 066	0	3 693 439

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés (689)	Utilisation de fonds reportés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→						
→						
→						
Ressources liées à la Générosité du Public :		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→						
→						
→						
Sous-Total "Dons"		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Legs"		0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes		0	0	60 438	0	60 438
Contributions financières ligue Explo santé	2023			60 438		60 438
→ ...						
Total		0	0	60 438	0	60 438

3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges	124 559		54 340	70 219
→ Autres provisions pour risques				0
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	31 342		8 644	22 698
→				
Total	155 901	0	62 984	92 917

3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 64 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	549 422	549 422		
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	101 895	101 895		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes	222 777	222 777		
Produits constatés d'avance		0		
Total	874 094	874 094	-	-

3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Dettes fiscales :	9 310	9 475
→ Impôt sur les sociétés		
→ Taxe sur les salaires	4 300	3 685
→ Formation professionnelle et autres taxes	3 540	4 529
→ Etat charges à payer (prélèvement à la source)	1 470	1 261
Dettes sociales :	92 585	68 328
→ Urssaf/ Pôle emploi	18 090	17 863
→ Caisse de retraite et prévoyance	7 246	5 976
→ Mutuelles	999	840
→ Personnel autres charges à payer		
→ Organismes sociaux autres charges à payer		
→ Dettes congés à payer	46 069	30 183
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	20 181	13 466
→ Prélèvement à la source		
Total	101 895	77 803

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	180 461	160 835
→ FNP - Factures non parvenues	180 461	160 835
...		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0	0
...		
...		
...		
Dettes des legs et donations :	0	0
...		
Autres dettes :	222 777	132 124
Charges à payer recherche	198 250	107 000
Charges à payer recherche siège	85	6 676
Charges à payer autres	24 442	18 448
Total	403 237	292 958

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

NEANT

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

LA LIGUE CONTRE LE CANCER	035 - COMITÉ DE L'ILLE ET VILAINE		Décembre 2023		Décembre 2022	
	EMPLOIS	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	
CHARGES PAR DESTINATION						
1. MISSIONS SOCIALES	1 419 697,11	1 359 260,03	1 027 118,12	978 225,99		
1.1 Réalisées en France	1 419 697,11	1 359 260,03	1 027 118,12	978 225,99		
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme	1 127 921,86	1 067 484,78	732 390,92	719 090,99		
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France	291 775,25	291 775,25	294 727,20	259 135,00		
1.2 Réalisées à l'étranger						
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme						
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes						
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	476 925,22	464 677,87	494 594,69	473 738,90		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	385 505,90	373 458,31	380 827,46	359 971,67		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	91 419,32	91 219,56	113 767,23	113 767,23		
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	304 196,61	305 561,52	164 181,78	121 737,18		
3.1 Frais d'information et de communication	516,88	516,88	3 967,11	3 967,11		
3.2 Frais de fonctionnement	268 459,56	269 824,47	131 851,33	89 406,73		
3.3 Autres charges	35 220,17	35 220,17	28 363,34	28 363,34		
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			23 072,91	23 072,91		
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	6 287,00		1 960,00			
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	60 437,87		52 935,45			
TOTAL CHARGES	2 267 543,81	2 129 499,42	1 763 862,95	1 596 774,98		
EXCÉDENT OU DÉFICIT	663 404,02		768 470,17			

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2023		Décembre 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS				
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL				

LA LIQUE CONTRE LE CANCER	035 - COMITÉ DE L'ILLE ET VILAINE	Décembre 2023		Décembre 2022	
		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
RESSOURCES					
<i>PRODUITS PAR ORIGINE</i>					
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-2 662 259,72	-2 662 259,72	-2 289 837,75	-2 289 837,75
1.1 Cotisations sans contrepartie		-84 304,00	-84 304,00	-83 440,00	-83 440,00
1.2 Dons, legs et mécénat		-1 229 168,96	-1 229 168,96	-1 093 602,85	-1 093 602,85
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-1 348 786,76	-1 348 786,76	-1 112 794,90	-1 112 794,90
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-121 001,75		-215 595,87	
2.1 Cotisations avec contrepartie					
2.2 Parrainage des entreprises					
2.3 Contributions financières sans contrepartie		-108 210,78		-194 253,39	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public		-12 790,97		-21 342,48	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		-8 694,34		-3 811,50	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		-86 056,57	-86 056,57	-23 088,00	-23 088,00
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS		-52 935,45			
TOTAL		-2 930 947,83	-2 748 316,29	-2 532 333,12	-2 312 925,75

	Décembre 2023		Décembre 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
<i>PRODUITS PAR ORIGINE</i>				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL				

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association. Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

Le montant des dons étrangers s'élève à 0 €

4.2.1.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
Manifestations	28 792	36 265
Ventes	1 270	1 870
Autres produits affectés aux missions sociales	103 335	58 464
Prestations et autres ventes		45
Produits financiers	32 231	26 194
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités	1 183 159	989 957
→ ...		
→ ...		
Total	1 348 787	1 112 795

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Ventes de marchandises ou de prestations de services		
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :		
→ Autres produits d'activités annexes	7 785	2 075
→ Transfert de charges	1 404	17 582
→ Produits exceptionnels	3 602	1 686
Total	12 791	21 342

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Reprises sur dépréciations et transfert de charges	23073	
Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		23088
Reprise IDR	18644	
Reprise prov risques et charges	44340	
Total	62984	23088

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Utilisation des fonds dédiés sur ressources octroyées par le siège	52 935	0
Total	52 935	0

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance
Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des couts indirects est définie Et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validé par le conseil d'administration en date du 23/06/2021

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer	79 568		65 436	145 003
Locations	917	5 411	3 474	9 802
Assurance	1 347		3 639	4 986
Electricité et eau	6 472		9 432	15 904
Frais bancaires			1 586	1 586
Autres impôts locaux			7 981	7 981
Fournitures administratives	474	245	4 337	5 056
Carburant	5 160	31	-2 257	2 934
Autres matières et fournitures	6 059	1 554	3 330	10 943
Abonnements ligue nationale	1 750			1 750
Sous-traitance générale	329 121	10 003	16 952	356 076
Charges locatives	3 446		16 250	19 696
Entretien maintenance	12 405	2 562	6 170	21 137
Recherche et développement		5 482		5 482
Frais de colloque	40	968	148	1 156
Honoraires	6 904	4 486	30 666	42 056
Annonces et insertions foires	14 966	12 984	1 523	29 473
Voyages et déplacements	30 859	3 173	11 227	45 260
Frais postaux télécom liaison info	693	84 345	4 745	89 783
Cotisation	45		1 566	1 611
Taxe sur les salaires	32 031	10 332	-19 526	22 837
Formation continue	5 231	4 274	483	9 988
Salaires et charhes sociales	462 401	155 615	48 550	666 566
Droits d'auteur	430			430
Aides financières	368 301			368 301
Charges divers de gestio			602	602
Pénalités amandes			29 000	29 000
Dotation amortissements			33 855	33 855
Cotisation liée à la vie statutaire	50 053	17 611	25 026	92 690
Achat études et prestations	1 024	157 850		158 874
Total	1 419 697	476 925	304 196	2 200 818

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondant, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Actions pour les malades	202 450	156 645
Actions d'information, de prévention et de dépistage	159 369	149 845
Actions de formation		
Actions de recherche	100 582	58 245
Actions de société et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs	155 615	171 827
Frais de fonctionnement (dont communication)	48 550	36 747
Total	666 566	573 309

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2023	2022
Actions pour les malades	704 110	400 454
Actions d'information, prévention, dépistage	252 851	214 749
Actions de formation	927	862
Actions de recherche	167 254	111 841
Actions de société et politique de santé	2 781	2 585
Actions autres		1 900
Total	1 127 922	732 391
Versement à d'autres organismes	2023	2022
Actions pour les malades	34 994	81 185
Actions d'information, prévention, dépistage	600	
Actions de formation		
Actions de recherche	255 781	213 342
Actions autres	400	200
Total	291 775	294 727

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2023	2022
Frais d'information et de communication	517	3 967
Frais de gestion	254 495	118 309
Impôts et taxes	-11 062	-9 723
Cotisation statutaire	25 026	23 265
Charges financières	1 365	1 843
Dotation aux amortissements	33 855	26 521
Charges exceptionnelles		
Total	304 197	164 182

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes	60 438	52 935
Total	60 438	52 935

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2023	2022
Bénévolat Prestation Autres (à préciser)	SMC x 1,5 Tarif négocié	87 713	61 237
Total		87 713	61 237

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonction- nement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	1750										1750
Variation de stock											
Autres achats et charges externes	499 500				284 466	4 627	177 974				966 568
Aides financières	76 526	291 775									368 301
Impôts, taxes et versement assimilés	37 262				7 290	7 315	- 11 062				40 806
Salaires et traitements	340 980				55 528	58 521	32 324				487 353
Charges sociales	121 421				20 610	20 956	16 226				179 213
Dotations aux amortissements et dépréciations							33 855				33 855
Dotations aux provisions											
Reports en fonds dédiés										60 438	60 438
Autres charges	50 483				17 611		25 628				93 722
Charges financières							250				250
Charges exceptionnelles							29 000				29 000
Participations des salariés aux résultats											
Impôt sur les bénéficiés									6 287		6 287
TOTAL	1 127 922	291 775	0	0	385 506	91 419	304 196	0	6 287	60 438	2 267 544

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction- nement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens	NEANT	CETTE	ANNEE		
Prestations de services					
Personnel bénévole					
TOTAL	0	0	0	0	0

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2023
Contrôle légal des comptes Autres missions	5 186
Total	5 186

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2023
Produits exceptionnels	
Opérations de gestion	3 602
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	3 602
Charges exceptionnelles	
Opérations de gestion (pénalités, amendes)	29 000
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	29 000

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

LA LIQUE	035 - COMITÉ DE L'ILLE ET VILAINE	Décembre 2023	Décembre 2022
Détails	EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. MISSIONS SOCIALES		1 359 260,03	978 225,99
<i>1.1 Réalisées en France</i>		<i>1 359 260,03</i>	<i>978 225,99</i>
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>		<i>1 067 484,78</i>	<i>719 090,99</i>
Actions en direction des malades, des proches et ébts de santé		698 652,92	400 197,23
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		251 627,00	201 705,74
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		926,90	861,68
Actions de société et politique de santé		2 780,70	2 585,04
Actions internationales réalisées par l'organisme			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		113 497,26	111 841,30
Actions de création-subvention-administration d'établissement			
Autres actions			1 900,00
<i>Versements à d'autres organismes agissant en France</i>		<i>291 775,25</i>	<i>259 135,00</i>
Actions en direction des malades, des proches et ébts de santé		34 993,82	81 185,00
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		600,00	
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		255 781,43	177 750,00
<i>Programmes nationaux</i>		<i>31 531,43</i>	
<i>Programmes régionaux et départementaux</i>		<i>224 250,00</i>	<i>177 750,00</i>
Mission reversement legs			
Autres actions		400,00	200,00
Actions de société et politique de santé			
<i>1.2 Réalisées à l'étranger</i>			
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>			
<i>Versements à un organisme central ou d'autres organismes</i>			
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		464 677,87	473 738,90
<i>2.1 Frais d'appel à la générosité du public</i>		<i>373 458,31</i>	<i>359 971,67</i>
Frais d'appel de dons		215 966,93	202 761,46
Frais d'appel des legs		7 144,80	8 669,40
Frais traitements des dons		73 387,46	72 318,36
Frais de traitements des legs			
Frais de campagne pour des dons en nature			
Achats pour manifestations et reventes		76 959,12	76 222,45
Activités de récupérations			
<i>2.2 Frais de recherche d'autres ressources</i>		<i>91 219,56</i>	<i>113 767,23</i>
Frais de Recherche de Mécénat Aides aux Malades			
Frais de Rech de Mécénat Info,Prév,Dép			
Frais de Recherche de Mécénat Formation			
Frais de Recherche de Mécénat recherche			
Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades			
Concours ext-parrainage entp Info,Prév, Dép			
Concours ext-parrainage entp Formation			
Concours ext-parrainage entp Recherche			
Frais de recherche partenariat		91 219,56	113 767,23
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		305 561,52	121 737,18
<i>3.1 Frais d'information et de communication</i>		<i>516,88</i>	<i>3 967,11</i>
Frais d'information et de communication externe		516,88	3 967,11
Frais d'information et de communication interne			
<i>3.2 Frais de fonctionnement</i>		<i>269 824,47</i>	<i>89 406,73</i>
Frais de gestion		244 798,15	66 141,36
Formation administrative			
Impôts et taxes			
Cotisation statutaire 10%		25 026,32	23 265,37
<i>3.3 Autres charges</i>		<i>35 220,17</i>	<i>28 363,34</i>
Charges financières		1 364,68	1 842,71
Dotations aux amortissements		33 855,49	26 520,63
Charges exceptionnelles			
TOTAL DES EMPLOIS		2 129 499,42	1 573 702,07
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			23 072,91
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		618 816,87	716 150,77
TOTAL		2 748 316,29	2 312 925,75

	035 - COMITÉ DE L'ILLE ET VILAINE	Décembre 2023	Décembre 2022
Détails	RESSOURCES PAR ORIGINE CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-2 662 259,72	-2 289 837,75
1.1 Cotisations sans contrepartie		-84 304,00	-83 440,00
1.2 Dons, legs et mécénat		-1 229 168,96	-1 093 602,85
Dons manuels non affectés		-1 217 529,82	-1 090 327,41
Dons manuels affectés		-10 639,14	-3 155,44
Legs, donations et assurances-vie non affectés			
Legs et autres libéralités affectés			
Mécénat		-1 000,00	-120,00
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-1 348 786,76	-1 112 794,90
Manifestations		-28 791,64	-36 265,25
Ventes (dont abonnement à vivre)		-1 270,00	-1 870,00
Prestations et autres ventes			-45,00
Activités de récupération			
Charges et Produits exceptionnels			
Droits d'auteurs			
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)		-103 334,84	-58 463,86
Autres produits affectés			
Produits financiers		-32 231,19	-26 194,17
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités		-1 183 159,09	-989 956,62
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		-86 056,57	-23 088,00
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS			
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège			
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP			
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés			
TOTAL DES RESSOURCES		-2 748 316,29	-2 312 925,75
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE			
TOTAL		-2 748 316,29	-2 312 925,75
Ressources reportées liées a la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)		2 476 628,88	1 765 075,14
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public		618 816,87	716 150,77
Investissements et désinvestissements nets liés a la GP		12 874,25	-4 597,03
Ressources reportées liées a la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)		3 108 320,00	2 476 628,88

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Néant

5.2 AUTRES INFORMATIONS

5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	19			
Bénévoles "administratifs" Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	20	3 213	2	55 521
Bénévoles de terrain Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions... Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Ventes au profit du CD Collecte de matériels (cartouches, téléphones...) Quête sur la voie publique ou à domicile Démarches auprès des notaires, des entreprises... Autres.	117	1 863	1	32 193
Total	156	5 076	3	87 713

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=17,28 € (nbre heure équivalent temps plein x 17,28 €), ou renseigné par le calcul de GABES

5.2.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié Personnel mis à disposition CES et/ou autres...	14	24 739	14
Total	14	24 739	14

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements 6257 - Réceptions	Frais de transport et hébergement Restauration	8 446
...	...	
...	...	
...	...	
	Total	8 446

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.2.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 10 765 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.